

4619

09715

L'APPORT DE L'IRRIGATION AU DEVELOPPEMENT

COMMUNICATIONS

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Senegal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre National de Documentation
S. 1001 - Dakar

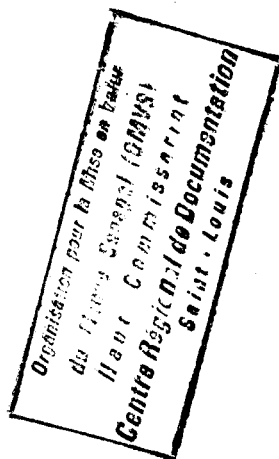
1^{er} SYMPOSIUM FRANCOPHONE SUR L'IRRIGATION ET LE DRAINAGE

RAPPORTS ADDITIFS

- Séance Plénière
- 1er Sous-Thème

DAKAR - Décembre 1989

09715



COMMUNICATION

DEVELOPPEMENT DES CULTURES IRRIGUEES DANS LES PAYS MEMBRES DU CILSS

Créé le 12 Septembre 1973 par la volonté des Chefs d'Etat Sahéliens, le Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CILSS) regroupe actuellement 9 pays qui sont : le BURKINA FASO, le CAP-VERT, la GAMBIE, la GUINEE BISSAU, le MALI, la MAURITANIE, le NIGER, le SENEGAL et le TCHAD.

Un des mandats qui lui a été confié consiste dans les domaines de la lutte contre la désertification et de la sécurité alimentaire, à étudier l'ensemble des problèmes qui font obstacle à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et à la recherche de l'équilibre écologique au Sahel, afin de mieux définir les politiques régionales adéquates d'intervention.

A ce titre, après le Colloque de Nouakchott sur les politiques céréalières dans le Sahel en 1979, celui de Mindelo (République du CAP-VERT) en 1986 a défini l'amélioration de la productivité de l'agriculture par le développement des cultures irriguées comme l'un des axes prioritaires des politiques céréalières dans les Etats membres du CILSS.

Dans la mise en oeuvre de ces politiques le Colloque de Mindelo a recommandé et mandaté le CILSS et le Club du Sahel de mener des études sur le développement des cultures irriguées dans tous les pays du CILSS.

En application donc de cette recommandation, les deux Secrétariats CILSS/Club ont commandité depuis 1987 cette étude dans chacun des Etats avec :

a) Pour finalité

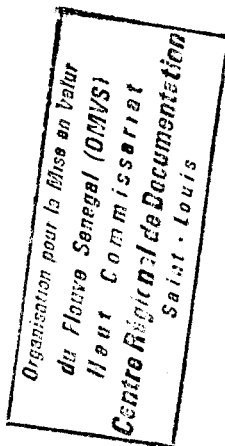
. au niveau national - de définir les grands axes d'une politique nationale d'irrigation.

. au niveau régional - de définir les grands axes d'une politique régionale d'irrigation.

- de mener des actions (projets et programmes) régionales à partir des préoccupations communes des Etats.

b) Pour objectifs

- de réactualiser le bilan-diagnostic de 1979
- de proposer une typologie de périmètres
- de faire sur la base de cette typologie une analyse de l'évolution quantitative et qualitative de l'irrigation depuis 1979.
- d'identifier les points forts et les points faibles de l'irrigation aux niveaux local, régional, national et sous-régional,
- de formuler des recommandations visant à l'amélioration des cultures irriguées dans les Etats-membres.



A la différence de nombreuses études déjà réalisées dans le secteur de l'irrigation, la présente étude revêt un caractère très spécifique car elle a pour fondement la stratégie paysanne. Partant de l'unité agricole, elle situe l'irrigation dans le système de production de l'exploitant : la place qu'elle occupe dans son système de production ; les objectifs que l'exploitant vise en intégrant dans son système de production ; les voies et moyens qu'il développe pour atteindre ses objectifs ; les différents niveaux d'arbitrage.

METHODOLOGIE DE LA CONDUITE DE L'ETUDE

Exécutée dans chaque pays par une équipe nationale pluridisciplinaire sous le contrôle des consultants sahéliens et du Club du Sahel et supervisée par un comité de pilotage composé des experts du CILSS, du Club, des Consultants CILSS/Club et de Bailleurs de fonds, l'étude se déroule en plusieurs étapes :

- enquêtes techniques et socio-économiques in situ à partir d'un échantillon de types de périmètres représentatifs ;
- réunion de concertation (atelier national) dans chacun des Etats autour des rapports élaborés par l'équipe nationale préalablement amendés par le comité de pilotage. Cet atelier regroupe au niveau national les ministères intervenants dans l'irrigation, les ONG, les représentants, des exploitants, les bailleurs de fonds.

A partir des points faibles et des points forts identifiés, cet atelier doit aboutir à la définition des grandes orientations (grands axes) d'une politique nationale d'irrigation.

- Elaboration d'un rapport de synthèse régional sur la base des rapports nationaux.

- Symposium régional autour du rapport de synthèse pour définir les actions régionales à entreprendre (projets et programmes).

SITUATION ACTUELLE DE L'HEURE ET PERSPECTIVES

En 1989 on note qu'au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal les études sont terminées et les rapports définitifs sont disponibles.

Au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée Bissau et au Mali, il est programmé en 1990 des ateliers nationaux (réunions de concertation) pour examiner les rapports provisoires, les rapports définitifs seront élaborés sur la base des conclusions de chaque atelier.

En Mauritanie et au Tchad, l'étude démarrera en décembre 1989.

Le rapport de synthèse basé sur les rapports nationaux devra être élaboré d'ici mi-février 1990.

Le symposium régional est prévu dans le 2ème trimestre de 1990. Il devra permettre de définir des actions communes à mener dans tous les Etats dans le secteur de l'irrigation.

D'ores et déjà, il ressort des études déjà achevées qu'à court terme il faut favoriser certaines actions et approfondir certaines réflexions telles que :

- échanges d'expériences intersahéliens entre techniciens, et entre exploitants. Des voyages d'études pour des techniciens et pour des exploitants sont déjà programmés dans ce sens.

- Développement des activités liées au rôle de la femme dans les périmètres irrigués (transformation, conservation...).

- réflexion sur la problématique de la politique rizicole dans le Sahel : la finalité étant de présenter aux décideurs les avantages et inconvénients d'une politique de production nationale du riz d'une part et les avantages et inconvénients d'une politique d'importation du riz d'autre part.

Cette réflexion a été menée au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et en Mauritanie.

Les rapports sectoriels déjà disponibles pour le Burkina Faso, le Niger et bientôt pour le Sénégal et la Mauritanie qui seront d'abord discutés dans chacun de ces pays, serviront de base pour l'élaboration d'un rapport de synthèse qui sera présenté dans le 2ème trimestre 1990 au cours d'une rencontre régionale.

Michel KOUTABA

DIRECTEUR DES PROJETS

ET PROGRAMMES

SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES ANIMALES

DIRECTION NATIONALE
DU GENIE RURAL

SITUATION ET PROBLEMATIQUES
DES TERRES AMENAGEABLES

août 1989

On peut classer les terres aménageables en quatre (4) grandes catégories :

- A - Les plaines de mangroves de la région côtière
- B - Les plaines inondables des grands bassins fluviaux (bassins du fleuve Niger et du fleuve Sénégal)
- C - Les petites plaines intérieures
- D - Les bas-fonds.

Quoi que chacune de ces catégories présente des cas de figure assez variés, pour l'objet qui nous occupe nous nous en tiendrons aux caractéristiques et problématiques générales décrites ci-après :

A. LES PLAINES DE MANGROVES

Ce sont des sols tourbeux riches, anciennement occupés par des avicenia ou des Rhizophora et qui sont alternativement soumis à des hydromorphies d'eau douce et d'eau salée.

A l'exception de la plaine de Koba, ces plaines n'offrent pas de possibilités d'irrigation en saison sèche à cause de la faiblesse des débits d'étiage ou de la configuration géomorphologique de leur bassin hydrologique.

Aussi, en raison de l'importance des débits de pointe, la plupart des ouvrages hydrauliques envisageables dans ces régions seront-ils chers à l'exécution.

Ces investissements coûteux ne serviront qu'à garantir une seule récolte annuelle et ils généreront en raison de l'agressivité du milieu, des coûts récurrents relativement élevés.

L'expérience passée nous amène à dire que la durée de vie des ouvrages en zone mangrove a été de plusieurs fois inférieure à l'estimation faite lors de leur conception.

On n'a pas encore réussi à ce jour en Guinée, à rentabiliser du point de vue financier et économique les investissements faits par l'état dans les mangroves.

En effet, il s'agit d'investissements à haute intensité de capitaux qu'il faut amortir en un temps très court. Pour y arriver, il faudrait non seulement y réussir des rendements de l'ordre de 6 à 7 tonnes à l'ha/an, mais en prime le prix du riz devra être sensiblement relevé (cf. annexe des coûts).

RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA MANGROVE

Etant entendu :

- qu'au delà des problèmes généraux évoqués ci-haut, les plaines de front de mer sont également soumises aux attaques de la mer (instabilité de la ligne côtière)

- que les coûts d'aménagement des plaines de mangroves sont très élevés et que les aspects de mise en valeur ne sont pas encore bien maîtrisés

- que plusieurs facteurs négatifs quoi que connus n'ont pas été évoqués dans ce document;

La Direction Nationale du Génie Rural recommande :

- qu'aucun investissement important ne soit entrepris dans la zone de mangrove en dehors des réhabilitations de périmètres aménagés.

- que la tutelle technique du Génie Rural sur les Projets de réhabilitation soit effective.

- que soient poursuivies et amplifiées les études et recherches sur la mangrove conjointement initiées par la Recherche Scientifique, l'Université de CONAKRY et le Ministère de l'Agriculture, car les résultats partiels déjà obtenus sont satisfaisants.

- que soit mise en place une politique de prix qui tienne compte des coûts de production

- que l'effort principal en matière d'aménagement hydro-agricole soit provisoirement porté sur les retenus collinaires et les petites surfaces aménageables (40 à 50 ha).

- que soit mis en place le cadre juridique devant présider à une bonne gestion des périmètres aménagés.

B. LES PLAINES INONDABLES DES GRANDS BASSINS FLUVIAUX

Ce sont des plaines généralement pauvres et perméables arrosées par des fleuves à débits de pointe très élevés.

La configuration topographique des plaines impose la surélévation préalable du niveau des eaux pour l'irrigation.

Ceci ne peut être obtenu que par la réalisation de barrages dont les coûts seront forcément élevés.

Ces investissements ne peuvent être envisagés d'un point de vue économique que pour des cultures de rapport à haute productivité.

Ces barrages en outre ne trouveraient leur justification que dans la mesure où ils serviraient également à produire de l'énergie électrique, des produits haléutiques et de l'eau pour les agglomérations.

Toutefois, quelques cas favorables existent en tête de bassin versant. Ces cas concernent souvent des populations peu nombreuses et des superficies dépassant rarement les 50 ha.

Les aménagements existants sont très sommaires (submersion semi contrôlée) et les rendements que l'on en tire sont marginaux.

Les problèmes majeurs qui s'y posent sont relatifs aux éléments courants ci-après :

Santé de la population: les taux de mortalité et de morbidité sont élevés à cause de l'existence sous forme endémique de nombreuses maladies et parasitoses. Nous signalerons notamment les cas de lèpre, onchocercose, paludisme et dysenteries.

Densité de population : la densité de population est la plus faible du pays sans compter que celle-ci est inégalement répartie. La boucle du Niger à Kouroussa et les rives du Milo sont les seules régions où des investissements importants peuvent se justifier du point de vue démographique.

Problèmes techniques : inadaptation des variétés aux nouvelles conditions éco-climatiques; appauvrissement rapide des sols; envahissement périodique par des criquets ou des chenilles.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PLAINES INONDABLES.

Comme dans le cas antérieur, nous confirmons ici les choix politiques et stratégiques du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA) à savoir :

- approche intégrée du développement rural (infrastructure, santé, formation, encadrement, recherche, etc...)

- aménager les seuls périmètres en exploitation

- orienter les investissements hydro-agricoles vers les petits périmètres irrigués

IMPORTANT

Là, plus qu'ailleurs, le développement de l'agriculture passera nécessairement par la modernisation des exploitations.

Ceci nous amène à suggérer la promotion d'investissements privés provenant de Sociétés Agro-industrielles disposant de moyens techniques et financiers adéquats.

Toutefois, nous soulignons que la filière devra être complète, qu'il s'agisse du coton, du kénaf, du soja, du sucre, du riz, des légumes et fruits ou de toute autre spéculation agricole.

Une politique de prix et de contingentement devra bien sûr accompagner cette mesure.

C. LES PETITES PLAINES INTERIEURES

Elles sont d'une façon générale assez bien distribuées territorialement. Elles offrent par ailleurs les meilleures conditions d'intensification agricole.

La contrainte majeure réside dans la rareté de la ressource hydrique pendant la saison sèche et dans la difficulté d'accès aux périmètres concernés.

Il y a lieu pour ces cas d'encourager la mise en oeuvre dans les meilleurs délais d'une politique de construction de petites retenues collinaires, déjà que le Projet National d'Infrastructure Rurale (financement Banque Mondiale, USAID, KFW, FAC) permettra à court terme d'améliorer sensiblement les conditions d'accessibilité aux zones de production.

D. LES BAS-FONDS

Ils ne se différencient des petites plaines que par leur hydromorphie plus prolongée.

Ils se retrouvent partout dans le pays et font l'objet depuis quelques années d'un intérêt croissant de la part des agriculteurs et des services publics.

A l'image des réalisations faites dans le cadre du Projet Agricole de Guéckedou (PAG), le Génie Rural vient d'initier un important programme d'aménagement qui concerne tout le pays.

Ce programme doit être encouragé et soutenu en raison des avantages écologiques qu'il présente au delà des profits agricoles et économiques attendus qui l'ont justifié.

Par ailleurs, les petites plaines et les bas-fonds génèrent des coûts récurrents très faibles et qui donc, peuvent être largement pris en charge par leurs exploitants.

Les problèmes majeurs qui se posent à ces niveaux relèvent généralement du foncier.

Cependant, un effort de recherche-développement doit nécessairement soutenir les actions envisagées.

ANNEXE N° 1

GUINEE MARITIME

POTENTIALITES EN SUPERFICIES AMENAGEABLES

PREFECTURE	MANGROVE		DOMAINE OU BAS-FONDS		
	DESIGNATION	S (ha) AMENAGEE	S (ha) A. AMENAGER	S (ha) AMENAGEE	S (ha) A. AMENAGER
KONDISIA					584
					452
					2036
					585
				50	200
					32
					31
				220	300
	Sous-total			270	4220
FORCARIAH	Kaback	2350			
	Kakossa Mabalah-Bramaya et Bérikah		9000 800		730
	Sous-total	2350	9800		730
COYAH	Ouassou		1000		110
	Sonfonia		1300		423
	Moyen		20000		
	Soumbouya		(dont 4 500 en projet)		139
	Sous-total		22300	593	110
KONDISIA					250
					350
					20
	Sous-total				620
KONDISIA	Périmètre de Dubréka	85	90		
	Sous-total	85	90		

PREFECTURE	MANGROVE		DOMAINE OU BAS-FOND		
	DESIGNATION	S (ha) AMENAGEE	S (ha) A.AMENAGER	S (ha) AMENAGEE	S (ha) A.AMENAGEE
BOFFA	Mankountan		9000		
	Monchon	650	4000 (dont 2 500 en étude)		
	Douprou		1000		
	Dakendé		2000		
	Diberi		1500		
	Quito		2000		
	Koba	1500	3000		
	Sous-total	2150	22500		
BOKE	Kapatchez		7000		
	Sous-total		7000		
TOTAL DE LA ZONE		4585	61690	863	5680

MOYENNE GUINEE

POTENTIALITES EN SUPERFICIES AMENAGEABLES

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
LABE	Sagara	45		
	Belli (Dara-Labé)	80		
	Gana (Sannou)	160		
	Tarambali	50		
	Doussi-Bara-Beri	15		
	Dakindi (Noussi)	300		
	Sérima	400		
	Dara-Labé	150		
	Bambey (Dalein)	15		
	Sarékalé (Komba)	50		
	Missidi Tiga	30		
	Sous-total	1295		
TOUGUE	Kollun	5000	(Plaine étudiée)	
	Douka	415	(200 ha R.G. non aménagés 215 ha R.D. aménagés)	
	Fogo	250		
	Bidon	150		
	Faraba (Fogo)	150		
	Konah	120	Aménagés	
	Malipan	240	Plaine étudiée Projet fait	
	Moukidjigué	260	Plaine étudiée Projet fait	
	Fita	35		
	Kaffa	150		
	Vallée de la Téné	300		
	Féllou Koundoua	700		
	Parawi (Fatako)	280		
	Sous-total	8050		

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
PITA	Lafou	60		
	Koura-Kélin	400		
	Mangara	8		
	Hollandè Thyalé	25		
	Bomboli	10		
	Djo Kan	30		
	Dianfou	45		
	Siguiton	35		
	Simidara	25		
	Kondoya	15		
	Bourourè Ourè	12		
	Mama Tanou	35		
Koura Ourè	45			
	Sous-total	745		
DALABA	Maranda	50		
	Nairè	25		
	Manjara	440		
	Doukimgo	120		
	Kouffa	50		
	Tioro	20		
	Clermaya	80		
	Waffou	70		
	Kaniba	20		
	Méta	100		
	Mirigé	20		
	Bèrèko	60		
	Kabory	50		
	Souleya	20		
	Ley Rissima	15		
	Firifiri	20		
	Sélegabè	50		
	Boundouboury	15		
	Dondè	20		
	Kétiguiya	80		
Pennoun	50			
Morgo	80			
Koumavici	150			
Dounki	100			
	Sous-total	1705		
MAMOU	Dounet	720	Bouliveï	48
	Kégnéko	117	Mamou Centre	48
	Tolo	500	Konkourè	79
	Soya	1900	Saramoussaya	46
	Ourè Kaba	530	Timbo	60
	Gongorè	122		
	Ourè Daka	1018		
	Niagarè	300		
	Sous-total	5207		281

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
GAOUAL	Koudou-Koudou	800	Kakony Centre	6,50
	Koupon	300	Kakony Centre	3,80
	Hollandè Oumar	300	Dinka	6
	Kantayè	150	Wora et Télirè	3,50
	Yama	400	Wora et Télirè	3,50
	Pakis	259	Wora et Télirè	4,40
	Wendou Mborou	80	Wora et Télirè	4,40
			Wora et Télirè	9,50
			Wendou	4
			Kondy	2
			Missira	4
			Guiledyiwol	5
			Guiledyiwol	5
			Guiledyiwol	5
			Guiledyiwol	3
			Guiledyiwol	5
			Guiledyiwol	3
			Guiledyiwol	4
			Guiledyiwol	4
			Guiledyiwol	2
		Madina III	3	
		Didèrè Goudyou I	2,50	
		Didèrè Goudyou II	3,50	
		Tourdon	5	
		Taorè Tara	2	
		Kayondo	2,50	
		Kayondo	2,50	
		Tyankoye	2	
		Pansan	2	
		Bhoundou Kawelé	5	
		Tyipampou	5	
		Dioti	3	
	Sous-total	2289		125,60
KOUNDARA	Bantiang	40		
	Yéquexé	50		
	Wondaba	150		
	Soutoumourou	435		
	Ackana	500		
	Alkémè	150		
	Wanoumou	927		
	Kérouané	195		
	Yabadou	800		
Missira	150			
	Sous-total	3397		

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
TELIMELE	Sarèkali	60	Sokoliba	10
	Gougoudjè	20	Sérèkali	6
	Sambè	60	Koujotami	10
	Browal	39		
	Lalipan	80		
	Gada Balogah	20		
	Sous-total	279		26
MALI	Sériya	335		
	Soreti (Yembéring)	250		
	Dougountouni	250		
	Balaki et Divers	1110		
	Sous-total	1945		
KOUBIA	Bagata	80		
	Télirè	200		
	Tamba-Lama	210		
	Belli (Pilimili)	40		
	Sous-total	530		
LELOUMA	Gogogounki	150		
	Madinadjan	100		
	Banga	200		
	Niéguerè	80		
	Sous-total	530		
TOTAL DE LA ZONE		25972	432,60	

GUINEE FORESTIERE

POTENTIALITES EN SUPERFICIES AMENAGEABLES

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
N'ZEREKORE	Koropora	74	Kopopora	16
	Kaulè	18	Kaulè	16
	Kaulè Centre	24	Kaulè Centre	14
	Komey Kabieta	500	Yalenzo	
			Zoo	41
			Bangouetè	95
			Galapia	45
			Bounoma	
			Gboro-Berè	12
			Boussoupa	30
			Gborola	8
			Samoe	
			Zanzolè	20
			N'Zérékorè	
			Dorota	18
		Croya	12	
	Sous-total	616		327
KISSIDOUYOU	Fermessadou	60		
	Bouyé	120		
	Koukolè	50		
	Foumbadou	80		
	Nialakolodo	70		
	Faley	90		
	Lolo	90		
	Korabo	100		
	Tentaba	110		
	Bamban	110		
	Nyandon	110		
	Bagbey	80		
	Balig	40		
	Albaderia	120		
	Komassadou	35		
	Folenbadou	50		
	Koumbaya	35		
	Bololako	100		
Kokou	70			
Sangaidou	115			
	Sous-total	1635		

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
YOMOU	Bignamou	450	Bignamou	300
	Sooba	50	Zabia	20
	Doolon	60	Bleta I	5
	Heko	20	Bleta II	10
	Galaye	30		
	Kwalakwely	10		
	Toaya	20		
	Melekfoma	7		
	Cagbara	10		
	Kpaola	5		
	Bowè Centre	1		
	Lohandia	6		
	Ouro	3		
	Ballo	5		
Oueya	5			
Zabia	30			
	Sous-total	712		335
MACENTA	Kouankan	800	Sowaou	20
	Daro	20	Bofossou Centre	30
	Macenta Centre	30	Sembeydou Centre	40
			Balazia Centre	30
			Macenta centre	40
			Oromaya	40
			Boussedou	20
	Sous-total	850		220
GUECKEDOU			Projet PAG	2000 (dont 730 en cours)
				2000
LOLA	Gueasso	830	Latine	64
	Foumbadou	170	Bossou	45
	Bossou	400	Gamma	17
	Lola Centre	14	Koketa	44
			N'Zo	27
		Gueassou	71	
		Goumbadou	6	
		Lola Centre	26	
	Sous-total	1414		300

PREFECTURES	PLAINES		PETITS DOMAINES	
	DESIGNATION	S (HA)	DESIGNATION	S (HA)
BEYLA	Sangoun	100		
	Sirana	110		
	Sorola	100		
	Djilemba	337		
	Ngomandou	100		
	Djon	85		
	Kobala	200		
	Kabadou	100		
	Sous-total	1132		
TOTAL DE LA ZONE		6359		3182

RECAPITULATIF DES POTENTIALITES
EN SUPERFICIES AMENAGEABLES

REGIONS	MANGROVE	PLAINES	PETITS DOMAINES
		S (HA)	S (HA)
GUINEE MARITIME	66.275	6.543	
MOYENNE GUINEE		25.972	433
HAUTE GUINEE		73.230	
GUINEE FORESTIERE		6.359	3.182
TOTAUX	66.275	112.104	3.615

ANNEXE N° 2

ANNEXE DES COÛTS N°2

Nous vous communiquons des chiffres récents tirés de propositions de sources diverses relatives aux coûts des aménagements hydroagricoles.

A - MANGROVE :

=====

1) MONCHON (2450 ha) : Proposition Soviétique 1987-1988
Mode de réalisation : à l'entreprise (pas d'étude de factibilité précise - pas d'évaluation poussée - pas d'Appel d'offres)

1.a. Aménagements hydro-agricoles

Partie devise : 8.118.961 Roubles
Parties FG : 998.667.152 FG
Soit environ : 14.642.812 Dollars US
Coût à l'ha : 5.980 Dollars US ou 3.438.500 FG/ha

1.b. Infrastructures d'appui ou d'accompagnement

Partie devise : 12.602.330 Roubles
Partie FG : 1.818.061.500 FG
Soit environ : 23.194.162 Dollars US
Coût à l'ha : 9.467 Dollars/ha ou 5.443.525 FG/ha

1.c. Coût total du projet : 37.836.974 Dollars US

Soit 15.443 Dollars US/ha ou 8.879.725 FG/ha.

1.d. Observations

Les infrastructures dont il est fait état au point 1.b ci-dessus peuvent être sensiblement diminuées. Cependant ces coûts ne font pas état des dépenses faites dans le cadre de programmes antérieurs.

2) KABACK : Proposition Italienne du Groupe EDILE-Outre Mer 1988.

2.a. Coût total du projet (incluant la réhabilitation de la piste de Maférinya et le débarcadère

Environ : 25.000.000 ECU
Soit : 27.665.114 dollars US.

2.b. Réhabilitation de 2 350 ha

Environ : 22.165.114 Dollars US

Coût à l'ha : 9.431 Dollars US ou 5.422.825 FG/ha

Mode de réalisation : à l'entreprise.

Observations : Pas d'étude de factibilité précise - pas d'évaluation - pas d'Appel d'offres

- Une proposition Chinoise est attendue dans les mois à venir.

- Une étude de factibilité détaillée est commandée dans le cadre du Projet Intégré de Forécariah financée par la Banque Islamique de Développement. Cette étude ne sera disponible qu'en juin 1990.

3) DABORO (DUBREKA) 40 ha : Financement : CCCE (FRANCE) et Gouvernement Guinéen

Mode de réalisation : à l'entreprise (PME Nationale)

Coût du projet : 700.000 FF + 25.000.000 FG

Soit environ : 118.700.000 FG ou 2.967.500 FG/ha.

Observation : Un avenant d'un montant de l'ordre de 50.000.000 FG vient être introduit par la PME pour la réactualisation consécutive à la hausse des prix du carburant et de la main-d'oeuvre.

4) KOBA (Réhabilitation de 700 ha)

Financement : Fonds Européen de Développement

Mode de réalisation : Entreprise

Coût du projet : 1 754 178 868 GNF

Coût à l'ha : 2 500 000 GNF .

B - GRANDES PLAINES

=====

1) OPERATION RIZ SIGUIRI : Financement FIDA, FAD et
Gouvernement Guinéen

Mode de réalisation : Entreprise

Coût du projet : 27 800 000 UCF

Coût approximatif à l'ha : 6 000 dollars US

soit : 3 600 000 GNF

C - PETITES PLAINES ET BAS FONDS

=====

1) PROJET FAO/DALABA

Mode de réalisation : Régie

Coût moyen à l'ha : 550 000 GNF

2) BAS-FONDS COYAH / AFVP (ONG)

Mode de réalisation : Avec participation des bénéficiaires

Coût moyen à l'ha : 350 000 GNF

3) PROJET BADEA (BANKO)

Mode de réalisation : Régie

Coût moyen à l'ha : 3 542 dollars US (y compris
l'amortissement des équipements)

Soit 2 125 200 GNF.

2nd draft *g. f. j.*

PROBLEMATIQUE DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES
DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Présentée par Monsieur Arona FALL
INGENIEUR HYDRAULICIEN

NOTE LIMINAIRE

L'agriculture dans la Vallée du Fleuve Sénégal constitue la principale activité et la source de vie pour plus de 75% de la population rurale de la région. La Vallée compte plus de 880.000 habitants dont 660.000 vivent du travail de la terre. On y distingue trois ethnies principales : les Wolofs, les Poulars et les Soninkés.

Le secteur agricole présente un caractère plutôt traditionnel, mais le cycle de sécheresse apparu à partir de 1968 a mis en évidence la fragilité du système des exploitations pluviales et de décrue.

La dégradation des conditions physiques et la croissance démographique ont induit un déficit céréalier important auquel s'ajoute une exploitation intense du milieu naturel (surpâturage, déboisement). La couverture à 80% des besoins céréaliens à l'horizon 2000 (objectif plan céréalier) ne peut être basée que sur la stabilisation de la production agricole grâce à l'irrigation.

Dans cette perspective, et en tenant compte des efforts déjà fournis pour la construction des barrages, l'extension de l'irrigation s'impose dans la voie du développement de la Vallée qui sera d'abord agricole ; et c'est ce développement qui devra être l'assise du développement global des régions concernées avec un potentiel estimé à 240.000 hectares de terres irrigables.

Ainsi, l'irrigation dans la Vallée doit non seulement stabiliser la production mais aboutir à un "décollage généralisé" des terroirs à travers :

- * la création d'un tissu économique basé sur :
 - . la participation pleine et entière des populations ;
 - . l'association cultures irriguées-cultures traditionnelles, élevage, reboisement... ;
 - . la promotion des services de soutien (PME de services, d'équipements...) ;
 - . l'appui des activités, avec la mise en place d'un bon système de crédit agricole.

- * la révalorisation de l'environnement socio-culturel à partir de programmes conséquents en matière de :
 - . d'hydraulique villageoise ;
 - . de santé ;
 - . de formation et d'information des populations.

.../...

A l'heure actuelle, le secteur agricole et le monde rural, du fait du désengagement de l'Etat des fonctions directes de production, passent une période critique, compte tenu de l'insuffisance des niveaux de production, des services d'appui et du degré de responsabilisation des paysans.

Le présent document dégage, dans la première partie, les principales contraintes à la promotion de la gestion paysanne, et tire dans la seconde, les principales leçons dans la voie du développement optimal de l'irrigation dans la vallée.

I. CARACTERISTIQUES DES PROJETS MIS EN OEUVRE

I.1. Périmètres existants et gestion paysanne

Les différentes opérations de mise en valeur du potentiel hydro-agricole au profit des organisations de producteurs ont conduit essentiellement à la construction de trois types de périmètres dans la Vallée :

- les grands périmètres (GP) ;
- les périmètres irrigués villageois (PIV) ;
- les aménagements intermédiaires (AI).

I.1.1. Les grands périmètres

a) Description

Le grand périmètre type est une unité de 1.000 à 2.000 ha endigués, avec une station de pompage unique en tête, un réseau de distribution en commande par l'aval avec des ouvrages automatiques de contrôle au niveau constant et du débit (modules à masque), et un réseau de drainage débouchant sur une station d'exhaure qui peut éventuellement être confondue avec la station mixte.

b) Organisation et gestion paysannes

L'organisation de l'exploitation repose sur les groupements de producteurs (GP), structures créées à partir de 1971. Le GP est installé sur une à trois mailles hydrauliques de 10 à 15 ha.

Aussi, s'appuyant sur cette entité plus maniable que les coopératives d'antan, la SAED visait-elle à former les paysans à la conduite de l'eau par une utilisation correcte des aménagements (manipulation des ouvrages, tour d'eau, maintenance du réseau) et à la maîtrise des nouvelles techniques culturales (mise en place, entretien, suivi de la culture...).

Compte tenu de la conception des grands périmètres et du système d'exploitation, les agents d'encadrement chargés de la formation, se bornaient à transmettre les directives de leurs supérieurs hiérarchiques, à contrôler leurs applications par les paysans, et à surveiller les opérations de récoltes et d'écoulement des produits vers la SAED.

Dans ce contexte, les connaissances des paysans ne furent point prises en considération, et ceux-là même qui devaient être les premiers bénéficiaires des actions de formation furent relégués au second plan.

Dans ce type de périmètre, l'exploitant attendait tout de la société d'encadrement qui assurait la gestion technique et financière, la maintenance des aménagements, des équipements agricoles et hydrauliques.

Dans la voie de son désengagement des fonctions de production, la SAED s'est orientée vers la mise en place de comités paritaires de gestion et la création de GUMA (Groupement d'utilisation du matériel agricole). Cependant, la marge de manoeuvre des producteurs reste encore limitée en ce qui concerne l'organisation et la gestion du périmètre (gestion des stations de pompage, entretien du réseau par la société...).

Ce type de périmètre permet l'attribution de parcelles relativement importantes (au départ) aux organisations paysannes, mais l'insuffisance des travaux de maintenance conduit à des volumes de réhabilitation très importants, liés à cela les erreurs techniques lors de la conception des ouvrages. Cette situation s'est traduite par des taux d'exploitation assez faibles.

Ainsi, l'envergure des grands périmètres, leurs contraintes de fonctionnement et de gestion liées à leur conception technique n'ont pas été de nature à favoriser une prise en charge rapide de leur gestion par les organisations paysannes.

1.1.2. Les périmètres irrigués villageois (PIV)

a) Description

A partir de 1974 et sous la pression de la sécheresse, un programme de PIV a été mis sur pied dans l'ensemble de la Vallée.

Il s'agit d'unités de 15 à 20 ha, construites initialement avec une forte participation des paysans et alimentées en eau par un groupe moto-pompe (GMP) diesel sur radeau.

Chaque paysan dispose d'une petite surface (0,25 ha) ; les façons culturales sont manuelles. Toutefois, la participation paysanne tend à diminuer dans la mesure où les meilleurs sites (sols de "Fondé" à proximité des villages) sont en voie d'épuisement et les nouveaux PIV doivent s'installer sur des sols lourds, impropres au travail manuel tant pour l'aménagement que pour le travail du sol.

b) Organisation et gestion paysannes

Chaque PIV correspond à un groupement de producteurs qui :

- organise l'irrigation ;
- assure le fonctionnement et l'entretien courant du groupe moto-pompe.

La gestion foncière est laissée à l'initiative du groupement villageois de même que le règlement d'éventuels conflits fonciers.

Ici, c'est le bureau du groupement qui assure l'organisation de la production et la gestion du périmètre.

.../...

Avantages des PIV :

Le groupement de producteurs possède en général une homogénéité et une solidarité suffisante pour une solution efficace des problèmes de gestion.

La gestion de l'eau est meilleure. Le paysan mesure les gaspillages d'eau en terme de consommation supplémentaire de gas-oil.

Le montage et l'exploitation de ce type de périmètre permettent une meilleure impulsion de la gestion paysanne et un apprentissage rapide de la technique irriguée.

Inconvénients des PIV :

Les aménagements sont surtout précaires, avec un travail important d'entretien voire de reconstruction.

L'endiguement au niveau d'une unité de 20 ha coûterait trop cher ; aussi la protection contre les crues est nulle ou faible.

Les PIV sont entièrement orientés vers l'auto-subsistance (étroitesse des parcelles).

1.1.3. Les aménagements intermédiaires (AI)

a) Description, Organisation et Gestion paysanne à NDoubo Thiago :

L'idée directrice des aménagements intermédiaires est de réunir les avantages des grands périmètres (taille suffisante autorisant divers équipement collectifs) et des petits périmètres (gestion paysanne des réseaux et du matériel agricole).

Une première expérience dans ce sens a été réalisée à NDoubo Thiago : ce périmètre consiste en 12 unités de 60 ha totalement autonomes ; les travaux ont été réalisés à l'entreprise.

Chaque unité est gérée par un groupement de producteurs et dispose :

- de son propre matériel de pompage ;
- de son matériel agricole (1 tracteur 45 CV + équipements aratoires et batteuse).

Chaque unité constitue un fonds d'amortissement pour le renouvellement du matériel. Chaque groupement est également doté d'un fonds de roulement lui permettant d'assurer lui-même ses approvisionnements sans passer par la SAED. Le groupement paie son conducteur de tracteur, et l'ensemble des 12 groupements paie un mécanicien.

.../...

b) Avantages des A.I.

Plus grande prise en charge par les paysans, et corrélativement possibilité de désengagement de la SAED.

c) Inconvénients des A.I.

Coût assez élevé (travaux d'endiguement, ouvrages communs). Les groupements de 60 ha semblent moins solidaires que les groupements villageois, et l'expérience, encore récente, devra être suivie de près pour savoir si elle est généralisable.

Remarques

L'exploitation du potentiel irrigable de la Vallée nécessite que soient résolus les problèmes d'amenée d'eau et de protection des périmètres.

Afin de minimiser les coûts de construction, et favoriser la gestion paysanne, il convient de souligner que la démarche de création d'aménagements dits intermédiaires est une alternative intéressante :

- . réalisation des infrastructures communes :
(amenée d'eau ligne basse, digues)
- . implantation des unités d'irrigation suivant les aptitudes culturales et la capacité des groupements.
(gestion du dispositif de pompage, du réseau..)

I.2. Identification des contraintes à la promotion de la gestion paysanne :

En matière de développement, les approches prédominantes ont été souvent monosectorielles et se caractérisent par un pilotage des opérations par "le sommet", une faible prise en compte des aspirations de la base et du souci de préservation des équilibres naturels (insuffisances des études sociales notamment).

L'analyse des projets déjà exécutés conduit aux constatations suivantes :

1.2.1. sur le plan socio-culturel

- insuffisance de la formation et de l'information au niveau des producteurs ;
- insuffisance de matériel didactique agricole à l'usage des conseillers villageois et des exploitants de la terre ;
- inexistence d'une institution spécialisée en vulgarisation agricole, ce qui a donné naissance à des actions sporadiques et incohérentes menées par divers intervenants dans la Vallée ;
- difficulté de couverture des populations cibles due à une insuffisance des moyens humains, matériels, non prise en compte des problèmes sanitaires liés à l'irrigation ainsi que des problèmes de désenclavement des sites.

Il y a lieu de souligner :

- l'émigration des chefs de familles vers l'étranger, particulièrement importante dans la région de Bakel, ce qui oblige les femmes à se charger de l'exploitation des terres et à gérer les affaires des familles, choses pour lesquelles elles ne sont pas suffisamment outillées ;
- le taux élevé d'analphabétisme qui frappe sévèrement le développement des compétences et constitue un frein pour l'adoption des techniques modernes de production.

.../...

1.2.2. sur le plan technique

- absence de coordination des techniciens au niveau de la conception des projets, ce qui a réduit les projets "au montage" de réseaux hydrauliques souvent trop sophistiqués et hostiles à l'environnement (cas du Delta qui va vers l'asphyxie si les problèmes de drainage ne sont pas résolus entre autres) ;
- projets ne s'inscrivant pas dans le cadre de plan directeur d'aménagement, et absence de cadastre rural (compromettant ainsi l'utilisation convenable des parcours et des sols) ;
- faible importance accordée à la gestion de l'eau (respect des besoins en eau, organisation des tours d'eau...).

1.2.3. sur le plan économique et financier

- inadaptation des méthodes d'évaluation des projets :

La situation est telle qu'on ne peut en aucun cas aborder le problème de l'irrigation sous un angle purement économique.
Lorsque l'irrigation permet de fixer des populations (réduction de l'exode rural), et de lutter contre la faim, parler de rentabilité est plutôt inopportun. Par ailleurs, le financement de l'irrigation par des prêts liés à la présence d'assistants techniques" pas toujours nécessaires n'a pas été de nature à réduire le coût des aménagements ;
- absence d'infrastructure économique :
 - . crédit agricole difficilement accessible pour la majorité des ruraux ;
 - . absence ou insuffisance des circuits de commercialisation, de transformation et de transport ;
- manque d'incitation au niveau de la rémunération des prix ;
- l'après-projet est souvent mal préparé : l'assistance financière apportée directement aux producteurs car certaines sources d'aide (gratuité du matériel par exemple) ne permet pas d'encourager la participation à long terme des bénéficiaires.

.../...

1.3. CONCLUSIONS

Au-delà des contraintes techniques liées à la conception des périmètres, la gestion paysanne n'a pas été promue du fait de l'absence de programmes de formation et de vulgarisation conséquents.

En effet, à défaut d'un bilan exhaustif, l'on peut néanmoins remarquer que les actions de formation se sont avérées être trop centralisées au niveau de la structure centrale.

Cela rendait les contenus théoriques, le plus souvent inadaptés, répondant rarement aux attentes des ruraux, renforcé en cela par une méthodologie de définition des objectifs inopérante par suite des entraves ci-dessus mentionnées.

Il est à noter également que le volet gestion qui a comme soubassement l'alphabétisation fonctionnelle, ne faisait pas l'objet de programme.

Le changement de statut de la SAED a permis dès 1981 de jeter les bases d'une nouvelle stratégie de formation des producteurs et de l'encadrement en s'appuyant sur trois principes:

- l'organisation et la formation des interlocuteurs paysans;
- le réajustement des méthodes et du personnel d'encadrement ;
- le désengagement progressif de la SAED en faveur des organisations paysannes et de l'initiative privée.

.../...

II. PRINCIPALES LECONS A TIRER EN VUE DU DEVELOPPEMENT
OPTIMAL DE L'IRRIGATION, ET DE LA PROMOTION DE LA
GESTION PAYSANNE DANS LA VALLEE

L'analyse de la "greffe" de l'irrigation au système de production, permet de dégager dans les tableaux qui suivent un certain nombre de produits majeurs qu'un projet doit viser ainsi que les principales activités à mener sur les plans socio-culturel, technique, économique et financier, afin de réaliser des aménagements hydroagricoles "moteurs" du développement global de la vallée.

II.1. Sur le plan socio-culturel

Produits majeurs visés : Principales activités

* Prise en charge, par les populations de leur développement à travers leur participation pleine et entière aux différentes phases de montage des projets.	:--Repenser les formes de tenure foncière (statut juridique des parcelles); :--étude rigoureuse des réalités socio-culturelles; :--identification avec les bénéficiaires des différentes contraintes et actions à développer dans le sens d'un dialogue continu entre les différents acteurs (producteurs, animateurs...); :--organisation, animation sur la base de programmes adaptés en matière : : . d'alphabétisation fonctionnelle : . d'apprentissage des pratiques améliorées de production ; : . de formation en gestion et comptabilité ; : . d'organisation de journée d'information et de visites d'études... :--participation des leaders au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des actions de développement et de leur impact au niveau des villages.
* Amélioration du cadre de vie.	:--développer les initiatives de santé communautaire ; :--sensibilisation des communautés rurales sur les techniques de lotissement, d'amélioration de l'habitat ; :--améliorer la satisfaction des besoins en eau...

Remarques particulières :

** Dans ce cadre, la vulgarisation agricole revêt une importance capitale dans la voie de la promotion de la gestion paysanne.

Produits majeurs visés : Principales activités

: La réhabilitation ne doit pas
 : seulement consister en une
 : reprise de l'infrastructure hy-
 : draulique mais elle doit égale-
 : ment procéder d'une évaluation
 : de l'environnement socio-cultu-
 : rel et du contexte économique et
 : financier, afin d'aboutir à une
 : meilleure adéquation de l'ex-
 : ploitation irriguée aux besoins
 : de la gestion paysanne.

II.3. Sur le plan économique et financier

Produits majeurs visés : Principales activités

* Meilleur système d'évalua-
 tion et de financement des
 projets.

:
 :
 :
 :- réflexion et conception de
 : l'évaluation des projets en
 : tenant compte des avantages hu-
 : mains et sociaux en face des
 : purs bénéfices économiques de
 : l'irrigation ;
 :- en ce qui concerne les finance-
 : ments extérieurs (surtout ceux
 : mis en place sous forme de
 : prêts) il convient de raccourcir
 : les longs délais qui s'écoulent
 : entre l'identification du projet
 : et le démarrage effectif des
 : activités ;
 :- encourager le financement des
 : infrastructures hydrauliques sur
 : la base de subventions ;
 :- compte tenu de la multiplicité
 : des intervenants dans la Vallée,
 : il devient urgent de définir un
 : cadre de référence pour les
 : différentes sources d'assistance
 : afin de ne pas compromettre
 : l'application de la NPA. A ce
 : titre, les méthodes d'interven-
 : tion de la SAED devront être
 : beaucoup plus axées sur le mana-
 : gement du développement rural et
 : la responsabilisation des pro-
 : ducteurs. Dans ce sens les mé-
 : thodes des ONGs (rapidité d'exé-
 : cution des projets avec la par-
 : ticipation des bénéficiaires)
 : présentent une expérience inté-
 : ressante, qui mérite d'être sui-
 : vie et coordonnée dans le cadre
 : des plans de développement
 : départementaux.

Produits majeurs visés : Principales activités

** Des groupements capables de s'autogérer.

: - formation adéquate des producteurs (cf. socio-culturel);
 : - favoriser l'existence de prix incitatifs ;
 : - amélioration de l'infrastructure économique :
 : . développer un système de crédit agricole tenant réellement compte de la surface financière des ruraux (révision taux intérêt et apports);
 : . développer l'épargne locale ;
 : . promouvoir les entreprises de services et de fournitures en ce qui concerne l'approvisionnement en intrants, la commercialisation, la transformation et le transport.

: Remarques

: .. La dotation de fonds de roulement pour la création de boutiques villageoises pourrait favoriser la fourniture des intrants.

: ... Les zones opératoires des différentes entreprises devront être délimitées en vue de leur installation optimale.

: ... Le désengagement de l'Etat ne devra être guère précipité mais repensé dans le sens d'un soutien efficace de la production agricole (planification, formation-conseil, coordination des aides, "protection de prix incitatifs"...).

CONCLUSION

Dans le contexte actuel du désengagement de l'Etat (Nouvelle Politique Agricole) deux facteurs fondamentaux retiennent l'attention du producteur :

- la fiabilité du système d'irrigation ;
- les charges d'exploitation et les prix agricoles.

Il convient de noter également que :

- (a) l'accroissement des rendements procède pour l'essentiel non pas de techniques connues des agriculteurs, mais d'une motivation liée à la sécurisation de leurs investissements ;
- (b) la mise au point de formules adaptées pour la responsabilisation des paysans doit se faire dans une démarche de Recherche-Développement choisie et passant nécessairement par la gestion rigoureuse des expériences à mettre en place en évitant le verrouillage des alternatives ;
- (c) La participation croissante des organisations paysannes implique un processus d'échange croissant avec les structures d'encadrement (conseillers agricoles) et suppose sans doute qu'un seuil minimum de revenus soit atteint, c'est-à-dire que les aménagements hydro-agricoles, non seulement permettent l'application de technique de production performantes, mais offrent à chaque attributaire une superficie d'exploitation suffisante.
- (d) dans le domaine des aménagements hydro-agricoles et, plus généralement dans le domaine du développement rural, les actions initiées sont longues à produire leurs effets et que le "pas" de temps est la décennie. Le processus du désengagement de l'Etat doit s'inscrire dans ce cadre de Recherche/développement, et tout "précipitationnisme" conduit indéniablement à l'abandon de l'irrigué par les ruraux.

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES
RESSOURCES ANIMALES

DIRECTION GENERAL DE L'HYDRAULIQUE
ET DU GENIE RURAL

1ER SYMPOSIUM FRANCOPHONE SUR
L'IRRIGATION ET LE DRAINAGE (DAKAR, 4 - 9 Décembre 1989)

DOCUMENT SUR :

DES ASPECTS DE L'IRRIGATION DES PETITS
PERIMETRES ET LA PARTICIPATION PAYSANNE
EN GUINEE

PRESENTE PAR :

DRAME MAMADOU SANOU
DIRECTION DU GENIE RURAL

INTRODUCTION

Le secteur rural en Guinée occupe près de 80 % de la population et contribue pour environ 42 % au PIB du pays.

Le potentiel que représente le secteur rural pour la croissance économique par l'amélioration du niveau de la production agricole reste cependant très largement inexploité (sur 7,4 millions d'hectares de terres cultivables, la superficie cultivée ne dépasse par 1,1 million d'hectares). Le domaine aménageable pour l'agriculture irriguée compte au moins 1'00.000 ha avec multiples sites de micro-périmètres.

Or, la politique actuelle du Gouvernement fait du secteur agricole la base socio-économique du développement complémentaire du secteur minier. Cela implique des mesures pour renforcer la productivité du petit cultivateur qui est la clé de voûte du système de production agricole. Ces mesures nécessitent une libéralisation du marché et la restructuration de l'espace économique notamment par une décentralisation administrative visant à mobiliser les ressources locales par le moyen des micro-réalisations et par des investissements dans l'infrastructure de soutien, plutôt qu'à des projets qui requièrent des capitaux importants : il est recommandé dans ce cadre de différer les investissements lourds et de viser à la relance des équipements productifs (petite irrigation).

Fort de l'expérience acquise dans certains projets nationaux comme le PAG le SNAPE et le Génie rural il convient d'attirer l'attention sur l'intérêt d'une technique proche des populations reproductible et relativement peu coûteuse.

1. Bilan de la participation paysanne dans les aménagements hydro-agricoles en Guinée .

Dans le développement des irrigations en Guinée, l'expérience a montré que les grands périmètres ont fonctionné avec une très faible participation paysanne. Ils sont caractérisés par des ouvrages dont la technologie est très mal connue du paysan et exige des coûts d'entretiens au dessus de ses possibilités.

./.

Par contre les petits périmètres villageois de faible superficie ont un objectif d'autosuffisance alimentaire des bénéficiaires.

Ils sont réalisés à l'échelon du village et au départ entièrement par les villageois. La participation des paysans (réalisation - gestion - production) est essentielle.

II. Politique pour le développement de l'irrigation en Guinée. A la lumière de ce qui précède, il va sans dire que le facteur social dans la conception et l'organisation des périmètres irrigués est déterminant. C'est ce qui explique que le gouvernement actuel opte pour une allocation judicieuse aux actions susceptibles de bons résultats à court et à moyen termes (petite et moyenne hydraulique) dont on réinvestira les profits dans les actions à long terme (grande hydraulique).

Les petits périmètres dont la vocation sera de contribuer à fournir là où les conditions de localisation le permettent un premier accès à la culture irriguée faciliteront aux sociétés d'aménagement des grands périmètres de promouvoir les organisations paysannes.

III. Les actions entreprises .

1. Le milieu rural

Les cultures des exploitations individuelles comportent un système traditionnel de culture vivrière "itinérante" suivies de jachères assez longues (4 à 8 ans) et de cultures permanentes (mangrove, bas-fonds, plaines inondables, tapade qui totalisent environ 20 % des cultures pratiquées.

1.1. Cultures pluviales

Par de petits investissements judicieux et certaines mesures prises en faveur du paysannat la production devra s'accroître à court terme.

L'aménagement à ce niveau se limite au défrichement du terrain et à l'implantation de dispositifs anti-érosifs et à un nivellement sommaire pour améliorer la répartition de l'eau pluviale dans le domaine. Ainsi dans un premier temps la simple mise à disposition d'intrants agricoles suffit.

L'avantage d'un tel système consiste à la fixation des exploitations des paysans d'une part et de l'autre à éviter les cultures sur les sols très pentus.

1.2. Bas fonds et plaines de moindre importance

Il s'agit là d'une identification de sites propices à de petits aménagements réalisables en majeure partie par les exploitants.

L'évolution du projet PAG (Guéckédou) montre l'intérêt de cette technique proche des populations, reproductible et relativement peu coûteuse.

En réalité dans cette zone la réceptivité des paysans face aux techniques d'aménagement est assez remarquable et de surcroît, le coût d'aménagement modique (voir annexe 1).

Ces thèmes techniques répondent aux conditions du milieu et portent généralement sur :

- planage et endiguement simple
- planage endiguement avec prise au fil de l'eau et à canalisation
- endiguement, canalisation, planage et construction de digue déversoir ou de barrage de retenu.

Il importe de signaler que ses micro aménagements sont essentiellement réalisés par les paysans eux-mêmes. Leur contribution sous forme de main d'oeuvre (terrassment pour canaux, drains, digues et diguettes) n'est pas rémunérée. Le projet fournit l'appui technique ainsi que les matériaux nécessaires à la construction des ouvrages.

Ce projet est réalisé à travers la structure suivante :

. Gestion et administration

Une équipe de gestion et d'administration du projet chargée de diriger le service agricole de la Préfecture, un département chargé de la comptabilité et de la gestion du personnel, un bureau de crédit, un service des fournitures responsable des achats et de la passation des marchés et un service de suivi et d'évaluation.

L'équipe de gestion du projet dirige non seulement les opérations mais aussi fournit des services d'appui (passation des marchés , fourniture de carburant, etc...) nécessaire au déroulement harmonieux du projet.

Un bureau de liaison installé dans la capitale pour coordonner les opérations avec les Ministères centraux et suivre la passation des marchés.

. Vulgarisation, formation et recherche

a) Vulgarisation

Le service de vulgarisation est structuré sur la base du système de formation et de visite.

Les districts de la préfecture sont divisés en zone qui sont elles-mêmes subdivisées en secteurs comprenant un certain nombre de districts. Chaque zone a à sa tête un chef de zone qui a la pleine responsabilité de tous les services de la zone, y compris les aménagements, il est assisté d'un responsable zonal de la vulgarisation qui a lui l'entière responsabilité des activités de la vulgarisation dans sa zone. Il a sous ses ordres des chefs de secteur avec un nombre défini par zone, selon le nombre de districts. Chaque chef de secteur supervise un certain nombre d'agents de vulgarisation travaillant en contact direct avec les paysans. Ces derniers sont répartis en groupes ayant à leur tête un agriculteur de liaison.

En 1983 le service de vulgarisation a obtenu les résultats suivants : riz pluvial : 2084 exploitations pour 2098 ha
riz de bas fond 523 exploitations pour 400 ha

b) Formation

Les deux aspects principaux de la formation sont :

- la vulgarisation selon le système de formation et visites et
- toutes les autres activités de formation liées au projet.

Il faut noter que la formation des femmes dans ce cadre est orientée à leur initiation aux méthodes culturelles et à d'autres activités telles que la nutrition et l'entretien de la maison.

Dans tous les cas, il s'agit essentiellement d'une formation en cours d'emploi dispensée de façon planifiée sous la surveillance du directeur de la formation.

Les cadres supérieurs sont formés sur place et à l'extérieur.

. Recherche

Une station de recherche chargée d'identifier des variétés des engrais qu'il est opportun et possible d'introduire dans le cadre du système d'exploitation de la zone. La station procèdera à l'essai sur le terrain des résultats de ses travaux avant d'en recommander la diffusion auprès des agriculteurs.

2. Crédit

Au moyen d'un bureau de crédit installé dans la zone quatre(4) types de crédits sont octroyés :

- crédit pour les intrants agricoles (engrais)
- crédit pour les intrants agricoles (semences)
- crédit d'équipement (petit outillage)
- crédit d'aménagement

Ce bureau, outre l'octroi de crédits, facilite la commercialisation de la production agricole, la fourniture des biens de consommation, la réalisation d'autres travaux à l'intérêt de la collectivité.

La rentabilité de ce crédit est largement satisfaisante et son impact intéressant (voir tableau 2 annexe)

N.B. L'incitation à la production est assurée par

- la libéralisation des prix agricoles
- l'organisation de la commercialisation primaire
- la libre circulation des produits à l'intérieur du pays.

. Suivi évaluation

Les activités sont axées sur le suivi et l'analyse des opérations et visent à fournir à la Direction du Projet des informations en retour sur la qualité de ces opérations et sur les réactions des paysans.

L'attention porte plus particulièrement sur l'étude des systèmes d'exploitation, sur l'incidence du projet, sur la production et les excédents commerciabes et sur d'autres études particulières qui aident à améliorer les résultats du projet.

. Financement des charges renouvelables après l'achèvement du projet.

Les agriculteurs prennent à leur charge le coût des semences avec celui des engrais et des autres intrants soit à crédit ou au comptant. En dehors des intrants les charges renouvelables proprement dites se rapportent à la gestion et à l'administration, à l'entretien des routes rurales au remplacement et aux frais de fonctionnement d'une quantité réduite de matériel et de véhicule.

IV. Développement de la petite irrigation et perspective d'avenir

Les expériences et les institutions évoquées précédemment pourraient et devraient sans doute être reproductibles dans presque toutes les autres régions du pays.

Plusieurs études dans ce cadre ont été effectuées et nous espérons élargir cette expérience dans beaucoup de régions dans un proche avenir.

Il importe toutefois de signaler que si la mise en place de petites unités d'irrigation permettent :

- de minimiser le coût à l'hectare irrigué
- de faciliter la gestion des installations
- d'accorder une plus grande indépendance aux agriculteurs dont

la participation et la responsabilité pourront être mieux sollicitées. Ces avantages ne sauraient constituer une solution absolue et définitive de remplacement aux grands périmètres irrigués dont les caractéristiques permettent en réalité de satisfaire d'autres objectifs.

- utilisation maximum des surfaces potentiellement irrigables ce qui implique un coût marginal d'aménagement croissant.

- production rapide, toujours espérée et quelques fois réalisée de surplus alimentaire destinée à une population urbaine en croissance rapide.

Il devient ainsi clair que le choix d'une solution par petits aménagements dispersés et peu coûteux s'applique à des situations où les disponibilités en sol et en eau sont encore relativement abondantes par rapport aux besoins immédiats des populations.

Dans une perspective d'avenir, le développement agricole basé sur des petites unités ne peut être qu'une étape vers des systèmes agraires de plus en plus complexes.

Les difficultés à signaler dans ce cadre résident dans la recherche à l'immédiat d'un véritable contrat entre les promoteurs du développement (généralement l'Etat) et les paysans permettant à ces derniers d'assimiler pas à pas le processus du développement de l'irrigation des petits périmètres vers les grands périmètres.

Enfin nous saisissons cette opportunité pour souhaiter plein succès à ce présent séminaire.

Tableau n° 11

SITUATION DES REMBOURSEMENTS DU CREDIT AGRICOLE (1)

NATURE DE CREDIT	CAMPAGNE 82		%	CAMPAGNE 83		%	CAMPAGNE 84		%	CAMPAGNE 85(2)		%
	DETTES	REBOURS.		DETTES	REBOURS.		DETTES	REBOURS.		DETTES	REBOURS.	
Intrants	34.200	34.200	100%	852.000	2.091.695	54%	3.666.450	1.885.626	51%	7.730.992	6.304.264	82 %
Petit outillage	32.330	32.330	100%	43.130	43.130	100%	69.000	62.791	91%	-	-	-
Boeuf labour	68.000	69.360	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagement	127.100	63.521	50%	1.115.400	180.481	15%	910.700	-	-	-	-	-
Carburant	-	-	-	13.800	13.800	100%	-	-	-	-	-	-
Décortiqueuse	-	-	-	-	-	-	750.000	350.634	47%	-	-	-
TOTAL	261.630	199.411	76%	5.024.330	2.329.106	46%	5.396.150	2.299.051	43%	7.730.992	6.304.264	82 %

(1) sans les prêts "extra-projet"

(2) la remontée du taux de remboursement est imputable à l'effet de la constitution des GVA.

Source Tome I étude I R A M Juin 1987